

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



**Un des plus Beaux Villages
de France**

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**

En exercice : **10**

Qui ont pris part aux
délibérations : **10**

Date de la convocation :
02/09/2015

Date d'affichage :
06/11/2015

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze

Le treize novembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, CARRE LAUBIGEAU Xavier, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, ONDET Julien, MARTIN Agnès.

ABSENTS : BOND Marylin donne pouvoir à MIRAULT Michel.

SECRETARE : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n°2015-11-001 -Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Délibération n° 2015-11-002 – SIEIL 37 – Adhésion de la Communauté de Communes de Gâtines et Choisilles

Vu les statuts du SIEIL

Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles du 14 Septembre 2015 approuvant son adhésion aux compétences d'éclairage public, d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et de système d'information géographique du SIEIL,

Vu le courrier de son Président en date du 5 Octobre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'adhésion au SIEIL de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles pour les compétences suivantes :

- Eclairage public

- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides,

- Système d'information géographique

- **PRECISE** que cette adhésion sera validée à l'issue de la procédure visée à l'article L5211-5 du CGCT.

Délibération n° 2015-11-003 : – SATESE 37 – Avis sur les modifications statutaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 7 Mars 2011 modifiés par arrêté préfectoral du 26 Août 2011,

Vu la délibération n° 2015-31 du SATESE 37, en date du 28 Septembre 2015, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur Le Président du SATESE 37, en date du 19 Octobre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 28 Septembre 2015,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur Le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Délibération n° 2015-11-004 : - Concours du receveur – Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Bertrand VIANO, Receveur Municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Délibération n° 2015-11-005 : - SIEIL – éclairage public (horaires)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIEIL à la compétence éclairage public. Afin de faire des économies au niveau de ce domaine, Monsieur Le Maire propose de modifier les horaires pour la période hiver.

Proposition de Monsieur Le Maire : arrêt à 22h00 au lieu de 23h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire. Arrêt à 22h00 au lieu de 23h30.

Délibération n° 2015-11-006 : - Groupement de commandes pour les travaux de voirie 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics et notamment ses articles 8 et 28,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser en 2016 des travaux de voirie,

Considérant que d'autres communes vont également procéder à des travaux de voirie,

Considérant que la mutualisation des besoins permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions financières plus avantageuses,

Considérant qu'il est possible de rationaliser et d'optimiser les coûts en créant un groupement de commandes avec les autres communes,

Considérant qu'il est également possible de bénéficier des compétences juridiques des services de la Communauté de communes du Bouchardais en ce qui concerne l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes du Bouchardais

- **DESIGNE** la commune de CHEZELLES, représentée par son maire, M. Christian PIMBERT comme coordonnateur du groupement
- **DIT** que la procédure choisie est celle du marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation
- **DIT** que la commission d'analyse et de choix des offres sera composée du maire de chaque commune (ou de son représentant) et présidée par le coordonnateur du groupement
- **DIT** que chaque commune signera avec l'entreprise retenue l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie 2016
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes
- **AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer une convention à titre gratuit avec la Communauté de communes du Bouchardais pour des prestations d'appui juridique (élaboration du marché public et rédaction des pièces constitutives du marché)

Délibération n° 2015-11-007 : - Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire : Avis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Préfet d'Indre et Loire concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire. En effet L'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que les schémas départementaux de coopération intercommunale soient arrêtés avant le 31 Mars 2016, afin de permettre leur mise en œuvre dès le 1^{er} Janvier 2017.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Préfet présenté le 12 Octobre 2015 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Proposition du Préfet :

CC du Pays d'Azay-Le-Rideau - CC de Chinon, Vienne et Loire - CC du Bouchardais - CC du Pays de Richelieu - CC de Sainte Maure De Touraine

Monsieur Le Maire propose de voter à bulletin secret.

Nombre de votant : 10

Nombre de vote : 10

Pour le projet: 0

Contre le projet : 10

Le Conseil Municipal de Crissay sur Manse a émis un avis défavorable au projet de fusion intercommunal tel qu'il a été présenté par le Préfet.

ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES

Permanences du 6 Décembre 2015

De 8 H00 à 10 h 30 :

- M. RICHARD Michel / M. LEGROS Jean-Jacques / Mme TROUBAT Isabelle

De 10 h 30 à 13 h00 :

- M. RICHARD Michel / M. DE NOUEL Bertrand / M. BOURREE André

DE 13 H00 à 15 H 30 :

- M. LEGROS Jean-Jacques / Mme BOND Maryline / M. DESNOUE Jean-Pierre

De 15 h30 à 18 h00 :

- M. ONDET Julien / M. DE NOUEL Bertrand / M. SALMON Gérard

Secrétaire : Mme RICHARD Françoise

Bureau : M. MIRAULT Michel (Président) / M. LEGROS Jean-Jacques (Vice-président)

Scrutateurs : M. ONDET Julien / M. DESNOUE Jean-Pierre / Mme MAILLET Marie

Permanences du 13 Décembre 2015

De 8 H00 à 10 h 30 :

- M. MIRAULT Michel / M. LEGROS Jean-Jacques / Mme TROUBAT Isabelle

De 10 h 30 à 13 h00 :

- M. RICHARD Michel / M. DE NOUEL Bertrand / M. DESNOUE Jean-Pierre

DE 13 H00 à 15 H 30 :

- Mme RICHARD Françoise / Mme LANDIER Jany / M. CARRE LAUBIGEAU Xavier

De 15 h30 à 18 h00 :

- M. ONDET Julien / M. LEGROS Jean-Jacques / M. SALMON Gérard

Secrétaire : Mme RICHARD Françoise

Bureau : M. MIRAULT Michel (Président) / M. LEGROS Jean-Jacques (Vice-président)

Scrutateurs : M. ONDET Julien / Mme LANDIER Jany / Mme MAILLET Marie

Questions diverses :

- Autorisation donnée à l'Association Crissay en Marche d'utiliser la salle communale chaque mercredi de 16h30 à 18h00, à l'exception des jours où elle se trouverait louée par des particuliers ou retenue par le Conseil municipal.
- Festi'Rural
 - Bilan le 25 Novembre 2015 à 19h00 à la Communauté de Communes du Bouchardais.
- Congrès des Maire Jeudi 3 Décembre à Tours
- Lettre de démission de Madame LUSSEAULT Marylène.
- Démontage des panneaux des graffeurs au Château dégradés.
- Demande de mettre en place une pancarte « Jardin / Parking » au coin de la cantine.

Prochain conseil municipal:

Vendredi 11 Décembre à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22 h 30

Pour extrait conforme,

A Crissay-sur-Manse, le 9 Octobre 2015

LE MAIRE,

M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M.BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
-----------	--------	-----------	---------	-----------------------

A.MARTIN	J. LANDIER	B. de NOUEL	I.TROUBAT	
-----------------	-------------------	--------------------	------------------	--